

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

SERVICE
TERRITORIAL
HAVRAIS



IDEFHI

INSTITUT DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE
ET DU HANDICAP POUR L'INSERTION



SOMMAIRE

Introduction	3
I. Activité et population accueillie	4
A. L'activité – données globales du service territorial havrais	4
1. Les habilitations (nombre de places).....	4
2. Principaux mouvements de l'année.....	4
B. Les personnes accueillies par unité.....	5
1. VILLAGE D'ENFANTS DE CRIQUETOT L'ESNEVAL (VDE)	5
1.1. Les principaux mouvements de l'année	5
1.2. Principales caractéristiques des enfants accueillis	6
2. UNITE L'ESTUAIRE	9
2.1. Les principaux mouvements de l'année	9
2.2. Principales caractéristiques des enfants accueillis	10
3. SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE HAVRAIS (SAUH).....	11
3.1. Les principaux mouvements de l'année	12
3.2. Principales caractéristiques des enfants accueillis	13
4. ACCUEIL FAMILIAL RENFORCE (AFR).....	15
4.1. Les principaux mouvements de l'année	15
4.2. Principales caractéristiques des enfants accueillis	16
5. SOUTIEN AU MAINTIEN A DOMICILE (SMD).....	19
5.1. Les principaux mouvements de l'année	19
5.2. Principales caractéristiques des enfants accueillis	19
6. INTERVENTION EDUCATIVE A DOMICILE RENFORCEE (IEDR)	22
II. Vie du service.....	23
A. La mise en œuvre du droit des usagers.....	23
B. Les événements indésirables	24
C. L'évolution dans les prestations et services rendus à l'utilisateur et sa famille	25
III. Plan d'amélioration de la qualité du service	27
A. Etat d'avancement de la mise en œuvre du PACQ (S), actions marquantes en 2023.....	27
B. L'auto évaluation menée en 2023	28
Conclusion : Perspectives.....	28

Introduction

Le Service Territorial Havrais (STH) de l'IDEFHI intervient dans le domaine de la protection de l'enfance pour accompagner des enfants et des adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. En vertu de l'accueil provisoire jeune majeur, certains accueils peuvent être prolongés jusqu'à 21 ans.

Le STH est composé de 5 unités qui offrent des modes différents de prise en charge : le service d'accueil d'urgence (SAUH), la maison d'enfants à caractère social « le village d'enfants de la côte d'Albâtre » à Criquetot l'Esneval (qui comprend également un dispositif de 3 places d'accueil d'urgence des fratries), l'accueil familial renforcé (AFR), l'unité d'actions éducatives renforcées à domicile (UAER) qui comprend le soutien au maintien à domicile et les interventions éducatives à domicile renforcées) et le service d'accompagnement pour les mineurs non accompagnés « l'estuaire » au HAVRE.

En 2023, dans le cadre du plan d'urgence départemental, le STH a été autorisé à ouvrir 20 places supplémentaires pour le service d'accompagnement des mineurs non accompagnés, à créer 40 places d'interventions éducatives renforcées à domicile et à étendre la capacité du soutien au maintien à domicile de 6 places supplémentaires (en plus des 6 places supplémentaires créées début 2023).

Au total, le STH dispose d'une capacité d'accueil et d'accompagnement de 274 places contre 202 en 2022.

Le rapport d'activité retrace dans une première partie les prestations mises en œuvre dans les différentes unités et met l'accent sur les principales caractéristiques du public accompagné.

En deuxième partie, le rapport d'activité présente les principales actions mises en œuvre au cours de l'année par les professionnels du service territorial havrais. Un grand merci aux professionnels éducatifs et à l'équipe médico-psychologique qui ont répondu présents au quotidien pour accompagner les enfants et qui ont développé de belles actions collectives, en favorisant la pleine participation des usagers. N'oublions pas l'implication des professionnels techniques et administratifs qui en « back office » contribuent également au fonctionnement des unités. Enfin, un grand merci à l'équipe de direction qui répond toujours présente, avec une grande réactivité.

Pour les photos contenues dans ce document, un merci particulier aux photographes et aux enfants qui ont pris la pose.

Bonne lecture

I. Activité et population accueillie

A. L'activité – données globales du service territorial havrais

1. Les habilitations (nombre de places)

Nombre de places installées au 31/12	2021	2022	2023	
			Socle	Plan d'urgence
MECS VDE (village d'enfants de Criquetot l'Esneval)	36	36	36	
MNA (l'Estuaire)	50	50	50	20
Accueils d'urgence (dont 3 places fratries installées au VDE)	24	27	27	
AFR	65	65	65	
SMD	24	24	30	6
IEDR				40
TOTAL	199	202	208	66

2. Principaux mouvements de l'année

Taux d'occupation réalisé (hors plan d'urgence)	2021	2022	2023
MECS VDE	103%	104%	112%
MNA (l'Estuaire)	93%	96%	97%
Accueils d'urgence	103%	108%	117%
AFR	93%	98%	92%
SMD	87%	97%	95%

File active de l'année (dont plan d'urgence en 2023)	2021	2022	2023
MECS VDE	58	67	73
MNA l'Estuaire	72	65	80
Service d'Accueil d'urgence (SAUH)	101	135	126
Urgence fratrie VDE	0	6	12
AFR	68	71	84
SMD	52	44	72
IEDR			16
TOTAL	351	388	463

ENTREES/SORTIES 2023	Entrées	Sorties
MECS VDE	35	34
MNA l'Estuaire	30	25
Service d'Accueil d'urgence (SAUH)	100	96
Accueil d'urgence Fratrie	9	9
AFR	23	25
SMD	50	37
IEDR	16	

Le nombre d'enfants accompagnés dans l'année a progressé de manière très importante par rapport à l'année précédente, soit environ 20%. Cette situation résulte à la fois des créations de places, de la situation de sureffectif des dispositifs d'hébergement mais également de la prise en compte dans les données, des replis organisés pour les enfants du SMD dans les autres unités d'hébergement (SAUH, VDE et AFR).

B. Les personnes accueillies par unité

1. VILLAGE D'ENFANTS DE CRIQUETOT L'ESNEVAL (VDE)

Le VDE est habilité pour 36 places et depuis 2022 de 3 places supplémentaires pour l'accueil d'urgence de fratries, sur le même site.

En outre, 3 places de repli pour le SMD du service territorial havrais sont prévues dans le cadre de lits d'appoint.

1.1. Les principaux mouvements de l'année

Taux d'occupation	2021	2022	2023
MECS VDE	103%	104%	112%
ACCUEIL D'URGENCE FRATRIES		99%	96%
TOTAL		103%	111%

Le taux d'occupation a progressé par rapport à l'an dernier de manière significative marquant une situation de sureffectif important tout au long de l'année ; Il en est de même pour la file active.

File active de l'année (dont plan d'urgence en 2023)	2021	2022	2023

MECS VDE	58	67	73
Urgence fratrie VDE	0	6	12

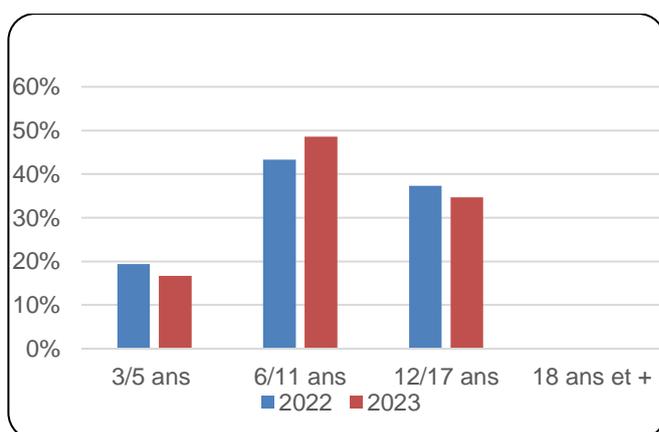
ENTREES/SORTIES 2023	Entrées	Sorties
MECS VDE	35	34
Accueil d'urgence Fratrie	9	9

Au niveau de la MECS du VDE, les entrées/sorties ainsi que la file active prennent en compte les mouvements des enfants entre les 3 maisons du VDE, ce qui majore les chiffres. En 2023, 65% des accueils ont été réalisés en urgence contre 53% en 2022.

Pour l'accueil d'urgence fratries, les enfants accueillis sont arrivés le plus souvent en situation d'urgence dans le cadre d'une réorientation d'un autre dispositif de protection de l'enfance. En 2023, une fratrie de 2 enfants a été accueillie sur ces places. Une place a été également occupée par une jeune fille dont la sœur ainée était déjà au VDE. Ainsi les 3 places d'urgence fratries ont été occupées une partie de l'année par des enfants relevant de la MECS, rendant les deux modalités d'hébergement fongibles.

1.2. Principales caractéristiques des enfants accueillis

Age

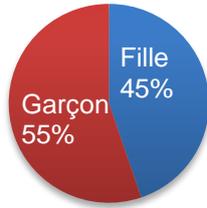


Le VDE accueille des enfants âgés entre 3 et 17 ans révolus. Comme en 2022, l'âge moyen est de 11 ans marquant un rajeunissement du public.

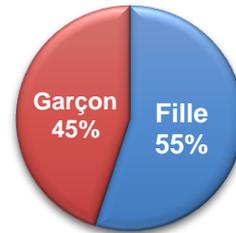
Au niveau de l'accueil d'urgence fratries, l'âge moyen des enfants est de 9 ans.

Sexe

2022



2023



Pour la première fois depuis plusieurs années, le VDE a accueilli davantage de filles que de garçons. Pour l'accueil d'urgence fratries, les filles sont également majoritaires avec 65%.

Les parents

Situation des parents (au 31/12/2023)	Ensemble, mariés, pacsés	Monoparental	Séparé(e)(s)	Autres (pupille, décès)
MECS VDE	28%	3%	67%	3%

Les familles séparées sont très majoritaires et leur nombre a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Ceci a forcément un impact pour le service quant à l'exercice des droits des familles.

Le service organise les droits des parents, le plus souvent au HAVRE, les parents n'étant pas tous véhiculés et les transports en commun du Havre à Criquetot l'Esneval restant limités. Depuis la création des trois places d'accueil d'urgence fratries, les rencontres entre frères et sœurs se sont multipliées.

La plupart du temps, les visites en présence d'un tiers sont mises en œuvre par le référent famille du VDE ou le référent accueil d'urgence fratries. Le psychologue peut intervenir si besoin, même s'il est davantage mobilisé sur les entretiens parentaux.

Face à la hausse du nombre d'enfants accueillis en 2023, certains éducateurs d'internat ont assuré également des visites en présence d'un tiers sur le site du VDE

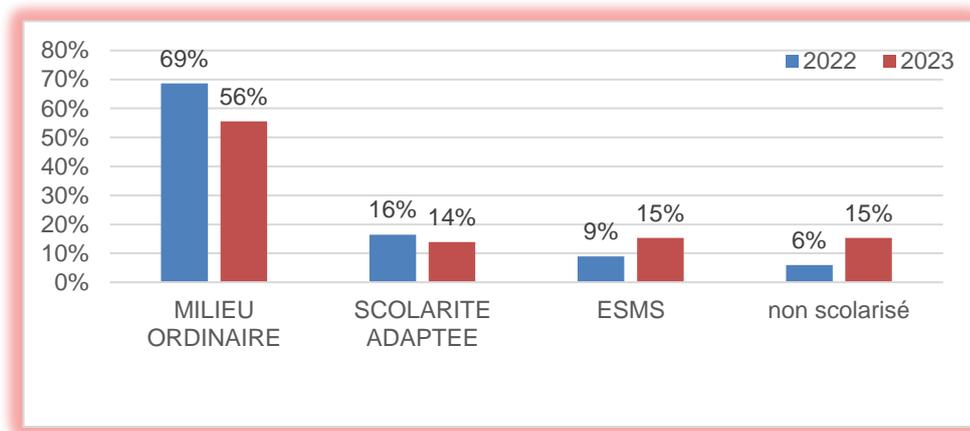
Origine géographique des enfants :

Les enfants accueillis sont originaires du territoire de l'UTAS du HAVRE pointe de Caux (72%) et de l'UTAS entre Seine et Mer (28%).

Mesures de placement :

En grande majorité, les enfants sont placés par décision du Juge des enfants. En 2023, nous notons 4 accueil provisoire d'urgence (dont un dans le dispositif d'accueil d'urgence fratries et 3 accueils provisoires au VDE.

La scolarité



On remarque une augmentation importante d'enfants scolarisés en IME ou en ITEP. Les enfants non scolarisés sont ceux accueillis en urgence au VDE qui ont été orientés rapidement vers d'autres dispositifs ou retournés à domicile.

Les enfants bénéficiant d'une scolarité adaptée (ULIS, SEGPA) ont pour la plupart droit à un transport scolaire. Pour les enfants scolarisés en milieu ordinaire (de la maternelle au lycée professionnel), la gestion des transports incombe à l'établissement. Pour diverses raisons, tous les enfants ne sont pas scolarisés à proximité du VDE, ce qui entraîne une organisation des transports très lourde matin et soir mais également sur les temps du midi car un certain nombre d'enfants sont exclus de la cantine ou sont scolarisés à temps partiel.

Au 31 décembre 2023, sur 41 enfants présents au VDE, 22 ont un droit ouvert à la MDPH, soit plus de 53% des enfants présents. En 2022, le taux était de 33%. Pour l'accueil fratries, 2 des enfants sont en situation de handicap, soit un taux de 66%.

La santé

Les enfants du VDE sont nombreux à bénéficier d'un suivi psychologique et thérapeutique sous différentes formes.

A leur arrivée dans la structure, les enfants bénéficient d'une visite médicale et un suivi, a minima, une fois par an, est mis en place.

En 2023, les hospitalisations en service psychiatrique ont concerné 6 jeunes représentant 70 jours contre 9 jeunes pour 123 jours l'année précédente.

Les prises en charge complexes

Au VDE, les enfants relevant d'une prise en charge complexe souffrent de troubles psychiques importants. La vie en collectivité et la cohabitation avec d'autres jeunes ayant les mêmes difficultés entraînent des tensions importantes entre eux mais également avec le reste du groupe et les professionnels.

En 2023, trois enfants ont bénéficié d'une prise en charge additionnelle.

2. UNITE L'ESTUAIRE

En 2023, une extension de capacité de 20 places supplémentaires a été accordée, dans le cadre du plan d'urgence du Département, portant la capacité totale du service d'accompagnement des mineurs non accompagnés SAMNA « l'estuaire » à 70 places.

Faute de trouver des logements disponibles sur la ville du Havre, la montée en charge de l'extension a été très limitée en 2023, soit une ouverture de 5 places en fin d'année.

2.1. Les principaux mouvements de l'année

Taux d'occupation (hors plan d'urgence)	2021	2022	2023
MNA (l'Estuaire)	93%	96%	97%

Le taux d'occupation a progressé légèrement et est au-dessus du taux notifié. L'organisation des entrées/sorties a été améliorée en interne et avec les services de l'ASE afin de réduire les temps de latence.

File active de l'année (dont plan d'urgence en 2023)	2021	2022	2023
MNA l'Estuaire	72	65	80

En dehors des 5 admissions consécutives à l'extension de la capacité d'accueil de l'unité, la progression résulte d'une augmentation des entrées/sorties.

ENTREES/SORTIES	Entrées	Sorties
2022	20	15
2023	30	25

30 jeunes ont été accueillis au sein de l'Estuaire durant l'année 2023. Hormis un jeune garçon âgé de 15 ans admis quelques jours dans le cadre d'un accueil d'urgence, tous les autres bénéficiaient déjà d'une prise en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance et provenaient de l'hôtel, où ils étaient en attente d'une place dans un SAMNA.

Au moment de leur arrivée dans le service, 6 jeunes sont âgés de 15ans, 13 de 16 ans, 10 de 17 ans et est arrivé à 18 ans.

Sur les 25 sorties enregistrées, 22 concernent des jeunes âgés de 18 ans et 2 de 19 ans. La dernière sortie est celle du jeune de 15 ans, temporairement accueilli sur l'Estuaire dans le cadre d'un accueil d'urgence.

La durée moyenne de séjour de ces jeunes au sein du SAMNA est de 806 jours, soit une période d'environ 2 ans et 2 mois.

Grâce à l'accompagnement vers l'insertion proposé par l'assistante de service sociale, 5 de ces jeunes majeurs ont pu intégrer un logement autonome à leur sortie, sortant ainsi du dispositif ASE. 16 ont fait l'objet d'une réorientation vers l'hôtel, 1 vers le dispositif MAEVA et les 2 autres ont fait l'objet d'une fin de prise en charge suite à leur départ précipité de la structure.

2.2. Principales caractéristiques des enfants accueillis

Age et sexe

Comme les années précédentes, les jeunes sont très majoritairement des garçons, soit 90% des usagers. La légère augmentation des filles dans les effectifs constatée l'an dernier n'est pas confirmée en 2023.

L'âge moyen des jeunes accompagnés en 2023 est comme l'an dernier de 17 ans, avec toutefois moins de très jeunes accueillis (4 n'avaient de 14 ans l'an dernier) et plus de jeunes majeurs dans les effectifs. En 2023, le plus jeune a 15 ans et le plus âgé a 20 ans.

Au 31 décembre 2023, on comptait 13 jeunes majeurs soit 23% des effectifs contre 24% en 2022.

Origine géographique des jeunes

Les jeunes MNA accueillis proviennent majoritairement des continents africains (53%) et asiatiques (40%) ou d'Europe de l'Est (7%).

Scolarité

Au 31 décembre, sur les 55 jeunes présents, 48 jeunes scolarisés dont :

3 collégiens	10 jeunes en lycée professionnel (CAP ou Bac professionnel)
21 jeunes en apprentissage	1 jeune en études supérieures
9 jeunes inscrits en Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants	4 bénéficiant d'un accompagnement à l'insertion socio professionnelle (3 par la mission locale et 1 par l'AFPA).

Les 7 élèves non scolarisés sont décrocheurs pour 2 d'entre eux et nouveaux arrivants pour les 5 autres pour lesquels la scolarité n'était pas encore en place.

Santé

Grâce au recrutement d'une infirmière au 1^{er} octobre 2023 et à l'intervention des médecins vacataires du STH, tous les jeunes accompagnés par l'Estuaire bénéficient d'un accompagnement médical, sous forme d'une visite médicale d'admission et d'un suivi médical adapté à leurs besoins et à leur calendrier vaccinal.

En outre, au regard des difficultés psychiques rencontrées par une majorité des jeunes accueillis, le partenariat établi avec l'association Terra-Psy et avec le service Interculturalité de la Maison de l'Adolescent se poursuit. Ces deux services ont ainsi pris en charge 26 jeunes sur l'année 2023, chiffre en forte hausse par rapport à 2022.

Nous notons également une hospitalisation de 6 jours dans un service de psychiatrie pour un jeune, dont le mal-être était trop important.

Les situations complexes

Contrairement aux années précédentes, aucun accueil de jeune de moins de 15 ans (accueil possible sur dérogation) n'a eu lieu, limitant les situations de mise en danger rencontrées auparavant avec ce jeune public.

En revanche, le service accueilli un jeune relevant de la PJJ, qui a fait régulièrement l'objet de gardes à vue durant son séjour et qui a demandé un accompagnement renforcé de la part de toute l'équipe éducative. Un autre jeune, déjà majeur à son arrivée, présentait une pathologie psychiatrique lourde, nécessitant là encore un accompagnement socio-éducatif très soutenu.

3. SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE HAVRAIS (SAUH)

Installé en centre-ville du HAVRE, le SAUH dispose d'une capacité de 24 places, organisée en deux unités : « les cadets » de 12 places qui accueille des garçons et filles de 3 à 11 ans et des adolescentes et « la cordée », de 12 places qui accueille des garçons adolescents. Toutefois, face aux nombreuses demandes d'accueil d'urgence sur le territoire, la cordée a été amenée à accueillir des enfants de 8 ou 9 ans, ce qui entraîne des cohabitations parfois complexes face à des comportements problématiques de certains adolescents .

Depuis 2021, le SAUH est en situation de sureffectif. Ce fut encore plus le cas en 2023, ce qui n'a pas été sans poser de problèmes de fonctionnement du fait des espaces de vie limités, ce malgré l'implication des professionnels et l'amélioration du cadre de vie des unités.

3.1. Les principaux mouvements de l'année

Taux d'occupation réalisé	2021	2022	2023
	102.80%	109.30 %	119.60 %

Le taux d'occupation notifié est de 96%. La situation de sureffectif est de plus en plus importante et en 2023, elle a représenté une moyenne de 28 accueils par jour pour 24 places habilitées.

File active de l'année (dont plan d'urgence en 2023)	2021	2022	2023
Service d'Accueil d'urgence (SAUH)	101	135	126

La file active a légèrement diminué en 2023, ce qui est lié principalement à la baisse du nombre de jeunes accueillis sur des très courts séjours (jeunes en errance) et à l'augmentation de la durée de prise en charge de certains enfants faute de pouvoir les orienter vers le dispositif de protection de l'enfance adapté à leurs besoins. Cette situation est à mettre en lien avec le manque de places sur le territoire havrais, notamment pour des jeunes enfants et des enfants à profil complexe.

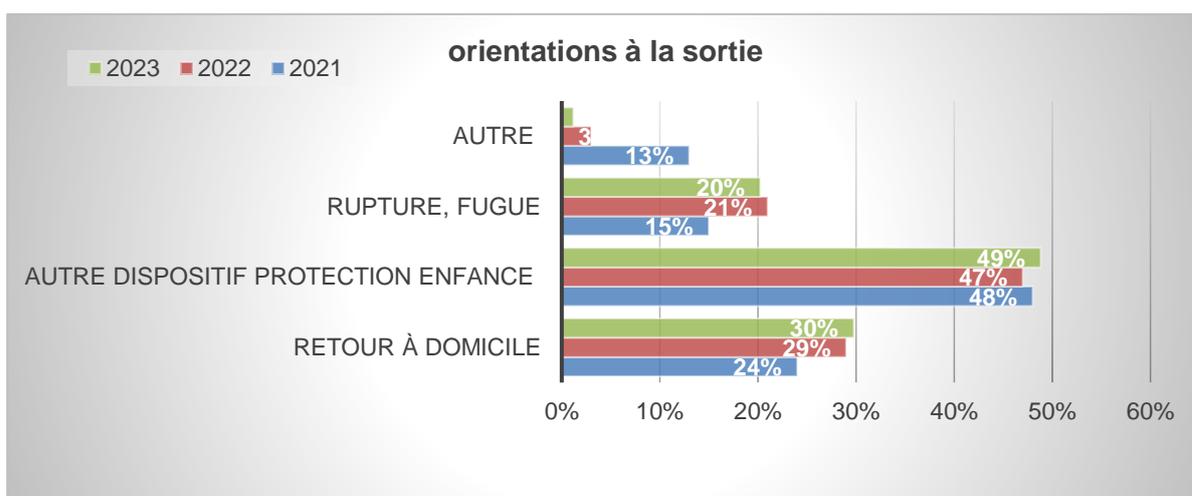
En 2023, le SAUH a réalisé 8 replis pour 6 enfants du SMD, représentant 59 jours au total.

ENTREES/SORTIES 2023	Entrées	Sorties
Service d'Accueil d'urgence (SAUH)	100	96

Répartition des séjours clos par durée en jours



Plus d'un tiers des enfants reste plus de 90 jours au SAUH.



La moitié des enfants accueillis au SAUH va être orientée vers un établissement de protection de l'enfance ou une famille d'accueil.

On constate une légère hausse des retours à domicile (avec ou sans une mesure éducative à domicile).

3.2. Principales caractéristiques des enfants accueillis

Age (file active 2023)	Moyen	Mini	Maxi
	13	5	21

L'âge moyen est de 13 ans comme l'année dernière. Un jeune adulte en situation de handicap est resté au SAUH jusqu'à ses 21 ans. Cette situation était exceptionnelle car le service est habilité jusqu'à 17 ans révolus. Les accueils d'urgence des tout petits s'organisent principalement en famille d'accueil à l'AFR ou au Village d'enfants.

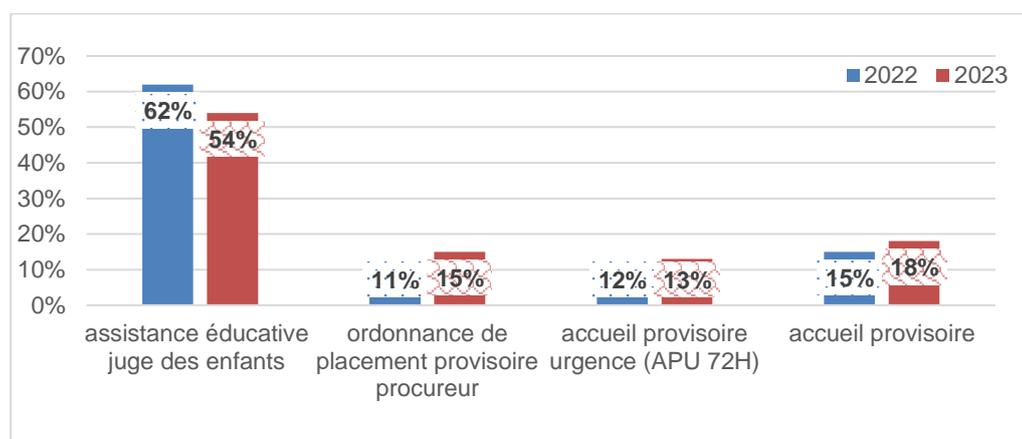
En 2023, 70% des enfants accompagnés au SAUH sont des garçons, contre 66% en 2022.

Depuis 2021, on constate un rajeunissement du public accueilli avec davantage de garçons. L'accueil d'adolescentes est moins fréquent qu'auparavant.

Les parents

Situation des parents (au 31/12/2023)	Ensemble, mariés, pacsés	Monoparental	Séparé(e)(s)	Autres (pupille, décès)
		20%	10%	63%

Mesures de placement :



Scolarité

Un éducateur en charge de la remobilisation scolaire et de l'insertion professionnelle assure le diagnostic de la situation scolaire ou de formation de chaque enfant admis, par un recueil d'informations auprès de différents organismes et un entretien individuel. Ce temps permet d'évaluer le rapport du jeune à sa scolarité et de déterminer des premiers axes de travail avec l'établissement scolaire ou de formation en vue d'une arrivée dans les meilleures conditions possibles (aménagement de l'emploi du temps par exemple, montage de dossiers auprès de la MDPH si besoin).

Le maintien des enfants dans leur établissement d'origine, quand cela s'avère pertinent, est privilégié. Toutefois les contraintes en terme de transports peuvent constituer un frein à ce maintien, notamment lorsque les jeunes sont originaires de territoires éloignés du Havre et qu'un transport adapté ne peut être accordé.

Pour les jeunes en attente de re scolarisation (notamment lorsque l'établissement scolaire est trop éloigné), l'éducateur prend l'attache de l'établissement d'origine pour récupérer le travail scolaire afin d'assurer à-minima, la continuité pédagogique. S'ajoutent les interventions de bénévoles de l'association EGEE qui interviennent les mercredis matins depuis 2021 pour du soutien scolaire.

Si la situation peut varier selon les périodes, le profil des jeunes accueillis, on peut constater que la plupart des enfants sont scolarisés, principalement en milieu ordinaire.

A titre d'exemple, la scolarité des enfants présents au 13 novembre 2023 est la suivante :

- 1^{er} cycle (maternelle et primaire) : 12
- 2^{ème} cycle (collège et lycée) : 6
- ULIS : 1
- ITEP : 1
- Hôpital de jour : 5
- Non scolarisé : 2

Les deux enfants non scolarisés sont en attente d'une place en IME.

Santé

Les enfants bénéficient à leur admission d'une visite médicale assurée par un médecin et l'infirmière du service.

En 2023, le nombre de jours total d'hospitalisation en secteur psychiatrique a baissé de manière importante, représentant 57 jours pour 5 enfants contre 106 jours pour 10 jeunes, l'année précédente.

Situations complexes

Du fait de la diversité des enfants accueillis au SAUH, les situations complexes concernent des jeunes avec des troubles du comportement importants et ou en situation de délinquance, d'errance.

Pour un jeune enfant, ayant des troubles de comportement importants, deux agents « en prise en charge additionnelle » ont été recrutés pour lui apporter un accompagnement individuel. Il est attendu d'une place en IME.

Les actes de violence entre jeunes ou à l'encontre d'un professionnel donnent lieu au dépôt d'une plainte ainsi que les dégradations importantes de biens. 25 plaintes ont été déposées en 2023 contre 23 en 2022.

4. ACCUEIL FAMILIAL RENFORCE (AFR)

4.1. Les principaux mouvements de l'année

	2021	2022	2023
Taux d'occupation réalisé	93%	98%	92%
File active de l'année	68	71	84

Le taux d'occupation notifié est de 95%. Le taux réalisé est en baisse par rapport à l'an dernier.

ENTREES/SORTIES 2023	Entrées	Sorties
	23	25

Sur les 23 entrées : 11 ont été préparées et 6 ont été réalisées dans le cadre de l'urgence. S'ajoutent les 5 enfants accueillis au titre d'un repli SMD, dont un qui a fait deux séjours de repli en 2023, représentant au total 110 jours contre 106 en 2022.

En 2023, on enregistre 19 sorties auxquelles s'ajoutent 6 liés aux replis SMD.

9 enfants sont retournés dans leur famille ce qui est important par rapport aux précédentes années. Ceci est lié aux enfants accueillis à l'AFR, dans le cadre de l'urgence qui ont pu retourner rapidement à leur domicile. 8 ont été orientés vers un autre dispositif de protection de l'enfance, un a été pris en charge par un tiers digne de confiance et un autre est parti dans un dispositif pour adultes.

4.2. Principales caractéristiques des enfants accueillis

Les indicateurs ci-dessous ne prennent pas en compte les 5 enfants accueillis par l'AFR dans le cadre d'un repli SMD, ces derniers étant intégrés dans la partie relative au SMD.

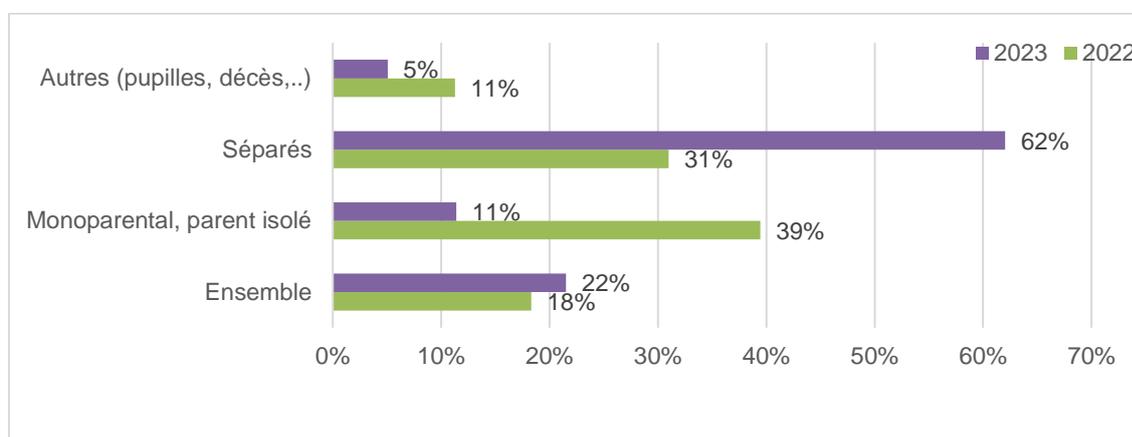
Age et sexe



L'AFR accueille des enfants de 0 à 20 ans. En 2023, l'âge moyen des enfants accompagnés est de 10 ans. Cette moyenne n'est pas très significative puisque les plus nombreux sont âgés entre 12 et 17 ans mais on constate depuis 3 ans des accueils de plus en plus nombreux de tout petits âgés de 0 à 5 ans.

Comme les précédentes années, les garçons sont très majoritaires représentant 68% des enfants accompagnés en 2023.

Situation familiale des enfants accompagnés en 2023



Les familles séparées sont majoritaires à 62%.

4 enfants sont pupilles Pour 3 autres, la question d'une modification de statut est en cours du fait d'un abandon parental.

Le nombre de familles avec prise en charge psychiatrique (le père et ou la mère) est de 30 pour 38 familles en 2023, soit 79 %. Par rapport à 2022, cette part est en augmentation de 24% par rapport à 2022. Pour 12 familles, les visites en présence d'un tiers se font systématiquement avec deux professionnels.

Les droits des parents

En 2023, il y a eu 1312 visites en présence d'un tiers, contre 841 en 2022 et 1308 en 2021. Cette augmentation s'explique par la situation familiale des parents et des accueils plus jeunes nécessitant parfois plusieurs visites hebdomadaires. Les visites accompagnées et ou libres, quant à elles, représentent au total 323 contre 435 en 2022 et 260 en 2021. Les droits d'hébergement au domicile du ou des parents représentent 992 jours montrant une évolution positive par rapport aux années précédentes.

Une attention particulière est également portée au maintien et au développement du lien au sein d'une fratrie. Des rencontres entre frères et sœurs sont organisées régulièrement soit par des visites en présence d'un tiers, soit au sein du domicile des assistants familiaux quand plusieurs enfants d'une même fratrie sont accueillis chez des assistants familiaux différents (les relais sont favorisés chez l'un ou l'autre en cas de besoin). Cela représente 293 rencontres en 2023.

Origine géographique des enfants :

Les enfants accompagnés sont originaires du territoire havrais, principalement sur l'UTAS du Havre Pointe de Caux (70 jeunes) et sur l'UTAS Entre Seine et Mer (9 jeunes).

Mesures de placement :

Comme les années passées, les placements judiciaires restent très majoritaires avec plus de 90% des mesures. Les décisions d'accueil provisoire jeunes majeurs augmentent légèrement avec 5 jeunes

concernés dont 3 en situation de handicap qui nécessiteront un accompagnement médico-social pour adultes.

Scolarité :

En 2023, 57% des enfants sont scolarisés en milieu ordinaire, soit une légère baisse par rapport à l'an dernier. Ils sont scolarisés dans le secteur d'habitation des assistants familiaux. La part des enfants bénéficiant d'une scolarité adaptée ou spécialisée (EREA, SEGPA, ULIS, ITEP, IME...) est relativement constante par rapport à 2022 soit 35% des enfants accompagnés. C'est la part des enfants non scolarisés du fait de leur âge (moins de 3 ans) qui augmente, soit 7.5 % des enfants contre 4 en 2022.

Comme l'an dernier, aucun enfant n'est déscolarisé. Toutefois certains ont des aménagements de la scolarité, notamment lorsqu'ils bénéficient d'un accompagnement à l'hôpital de jour.

Santé :

En 2023, 5 enfants ont été hospitalisés en soins spécialisés contre 4 en 2022. Le cumul des journées d'hospitalisation a augmenté de manière importante soit 159 jours contre 95 en 2022.

En outre, sur les 79 usagers suivis-en 2023, 55 ont bénéficié d'un accompagnement psychologique, soit 70% dont 40 ont eu en complément une prise en charge en pédopsychiatrie.

Par ailleurs, du fait des dispositifs de soin saturés, le service a financé 10 séances de suivi psychologiques en libéral, pour 12 usagers.

Les prises en charge complexes :

AU 31/12/2023, le nombre d'enfants en situation de handicap représente 49% des enfants accompagnés par l'AFR, soit 10 points de moins qu'en 2022.

Pour 13 enfants, l'assistant familial bénéficie d'une sujétion exceptionnelle du fait de troubles importants ou de besoins spécifiques contre 14 en 2022.

Par ailleurs, il convient de souligner que le VDE a accueilli 3 enfants de l'AFR pour un total de 18 jours dans l'année dans le cadre d'un répit pour les assistants familiaux.

206 relais entre assistants familiaux en lien avec les situations complexes ont été organisés (qui concernent 10 enfants) contre 190 en 2022. Ce soutien important entre collègues de l'AFR n'a pas été suffisant pour 3 enfants qui ont vu leurs troubles s'aggraver conduisant leur assistant familial à solliciter une fin de prise en charge.

5. SOUTIEN AU MAINTIEN A DOMICILE (SMD)

5.1. Les principaux mouvements de l'année

En 2023, l'unité a connu deux extensions de capacité de 2 fois 6 places, en janvier puis en juin (au titre du plan d'urgence), soit une hausse de 50% au total.

Taux d'occupation (hors plan d'urgence)	2021	2022	2023
	87%	97%	95%

Avec 95%, le taux d'occupation est inférieur à celui de 2022, ce en lien avec la montée en charge progressive de l'extension de capacité de janvier 2023.

Au niveau de la file active, 72 enfants ont été suivis par le service dans l'année contre 44 en 2022. Cette forte augmentation, soit 63.6% résulte principalement de l'extension de capacité du service.

ENTREES/SORTIES	Entrées	Sorties
2023	50	37
2022	20	22

Au niveau des **entrées** de 2023, pour 50% des enfants, l'admission en SMD vise un retour à domicile après placement dans un dispositif de protection de l'enfance (21 enfants en établissement et 4 en famille d'accueil). En 2022, le retour à domicile concernait 45% des entrées.

50 % des admissions avaient pour objectif le maintien à domicile : 11 enfants déjà suivis par un service de milieu ouvert, 10 sans mesure antérieure et 4 avec décision de placement non exécutée.

Au niveau des **sorties** du SMD, 46% sont consécutives à un placement (17 enfants concernés) contre 27% en 2022.

15 enfants sont sortis sans autre mesure et 3 avec une IED ou IEDR. Pour 2 jeunes, le placement à domicile a été transféré à un autre prestataire.

5.2. Principales caractéristiques des enfants accueillis

Age et sexe

Les enfants accueillis en SMD sont âgés de 3 à 17 ans conformément à l'habilitation, avec un âge moyen de 11 ans, contre 13 ans en 2022.

Comme l'an dernier, les garçons restent majoritaires, sur les tranches d'âges de moins de 12 ans, sachant que pour les adolescents accompagnés la répartition par sexe est quasiment identique.

Situation familiale et liens parentaux :

Seuls 24% des enfants vivent auprès du couple parental. Nous constatons comme les années précédentes un fort taux de parents séparés dont environ 58% des enfants vivant au domicile de leur mère (seule ou en couple) et 18% au domicile de leur père (seul ou en couple).

Nous sommes intervenus auprès de 11 fratries au cours de l'année 2023, soit 1 fratrie de 5 enfants, 2 fratries de 4 enfants, 3 fratries de 3 enfants et 5 fratries de 2 enfants.

Situation géographique :

Les secteurs d'intervention correspondent à l'UTAS du Havre/ pointe de Caux et à partie de l'UTAS entre Seine et mer.

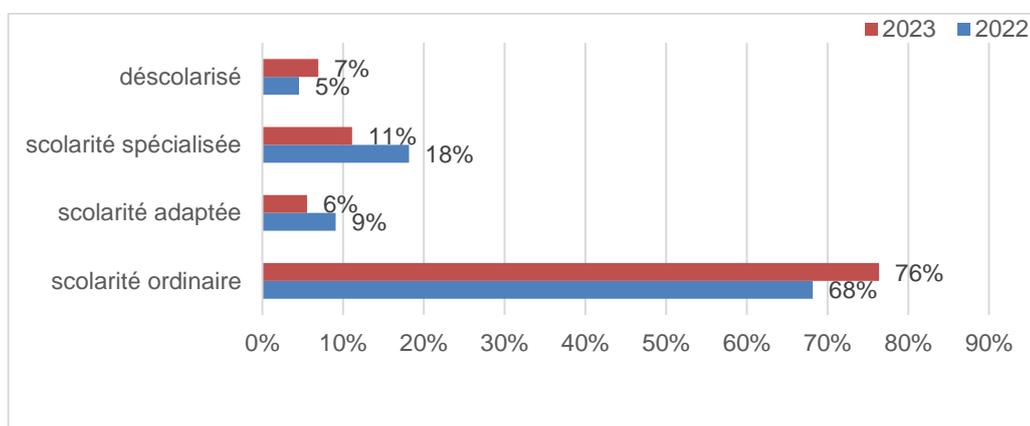
La plupart des familles réside sur le secteur du Havre et les proches environs, avec une distance maximale d'environ 30 kms (aller) pour une minorité des situations suivies (Bolbec, Lillebonne,...).

Les interventions à domicile sont privilégiées, cependant pour les temps de présentation de la mesure, les temps individuels avec les parents ou les enfants et les visites en présence d'un tiers, nous favorisons les temps dans les locaux du service, rue de Rivoli au HAVRE.

Types de mesures :

Alors qu'en 2022, 25% des placements à domicile étaient des mesures administratives, elles sont devenues très peu significatives en 2023, soit 5% seulement faisant place de manière quasi exclusive à des décisions de placement judiciaires.

Scolarité



En 2023, 9 enfants bénéficient d'un dossier MDPH, soit 12,5% de la file active contre 27 % en 2022.

Santé :

Les hospitalisations en service psychiatrique sont peu nombreuses et ont concerné 3 enfants en 2023 pour un séjour de 5 jours en moyenne.

Les prises en charge complexes :

En 2023, 15 jeunes ont bénéficié d'un (ou de plusieurs replis) au cours de l'année qui ont été organisés comme suit :

- 7 replis à l'AFR pour 5 usagers distincts pour un total de 110 jours
- 9 replis au VDE pour 6 usagers distincts pour un total de 102 jours
- 6 replis au SAUH pour 6 usagers distincts pour un total de 59 jours.

Le repli a concerné près de 21% des enfants accompagnés en 2023, alors qu'en 2022, il a été proposé à 11% des enfants.

Notons que sur un total de 15 enfants accueillis en repli, une décision de placement classique a été ordonnée pour 12 d'entre eux, soit au terme du repli, soit au cours des semaines qui ont suivi. Ainsi, le repli normalement d'un délai maximum de 15 jours est régulièrement amené à se poursuivre dans un contexte où un retour au domicile parental dans l'attente d'une décision du magistrat est le plus souvent inenvisageable. Ces tendances montrent une dégradation de la situation familiale avancée au moment de l'admission.

En outre, nous avons été confrontés au cours de l'année à des agressions verbales et à des menaces proférées par certains parents, ayant généré des arrêts pour accident de travail, parfois dans la continuité de l'incident (cf : rubrique sur les événements indésirables).

6. INTERVENTION EDUCATIVE A DOMICILE RENFORCEE (IEDR)

L'IEDR a été mise en place en fin d'année 2023, pour une capacité de 40 places. Une demande d'habilitation justice a été sollicitée. Dans l'attente, les interventions sont décidées dans un cadre administratif.

Les premières interventions ont débuté en octobre 2023. Au 31/12, 16 enfants étaient accompagnés. On constate un nombre significatif de familles qui ne sont pas présentées au rendez-vous d'admission fixé par le cadre ASE retardant d'autant leur admission (ou l'annulant le cas échéant).

Au vu de l'ouverture récente de l'IEDR, les indicateurs statistiques ne sont pas significatifs.

II. Vie du service

A. La mise en œuvre du droit des usagers

La personnalisation de l'accompagnement

Pour les unités du STH, les DIPC (document individuel de prise en charge) sont réalisés de manière systématique, dans un délai plus ou moins proche de l'admission.

Pour les projets personnalisés, qui logiquement devraient être une déclinaison opérationnelle du projet pour l'enfant établi par l'ASE, force est de constater des difficultés selon les unités du STH.

L'élaboration des projets personnalisés est initiée par les coordonnateurs des unités. En 2023, le poste a été vacant au VDE, une partie de l'année ainsi qu'à l'AFR. Au SMD et à l'Estuaire, la coordonnatrice a été particulièrement mobilisée sur les extensions de capacité.

Si à l'AFR, l'actualisation des projets personnalisés fait partie des pratiques professionnelles, force est de constater que ce n'est pas toujours le cas dans les autres unités, notamment au VDE avec un turn over important au niveau des éducateurs.

Pour le SAUH, ce sont des Projets d'orientation individuels (PIO) qui sont établis de manière systématique pour les enfants accueillis en urgence dans le cadre d'un primo placement. 32 ont été réalisés en 2023.

Les groupes d'expression et les conseils de la vie sociale

L'expression des usagers prend plusieurs formes et les différentes unités ont davantage mis l'accent sur la participation des usagers, en mettant en place différentes initiatives.

Au VDE, la végétalisation du site a donné lieu à la consultation des enfants quant aux aménagements paysagers envisagés par les services de la Direction du cadre de vie et des travaux. Pour le VDE et le SAUH, les enfants ont pu exprimer leurs attentes quant aux nouveaux mobiliers.

Pour l'AFR, les enfants ont été consultés notamment pour le choix des activités pour la fête de l'été

Au niveau de l'Estuaire, les délégués des jeunes au groupe d'expression ont organisé le concours ménage, ce afin d'inciter les jeunes à améliorer l'entretien de leur logement. Cette initiative a remporté un franc succès.

En revanche, l'organisation d'un café des parents par l'équipe SMD n'a pas fonctionné, les parents exprimant qu'ils ne souhaitaient pas être en contact avec d'autres parents, préférant la relation

directe avec l'éducateur référent. Les enfants, consultés également, ont formulé également le souhait de solliciter directement leur éducateur référent.

En 2023, comme sur l'ensemble des services de l'IDFHI, le STH a participé à l'auto-évaluation sur la participation des usagers (cf ci-après)

B. Les événements indésirables

Les chiffres ci-dessous concernent les notes d'évènements indésirables envoyées à l'aide sociale à l'enfance.

Unités	2021		2022		2023	
	Nombre EI	Usagers concernés	Nombre EI	Usagers concernés	Nombre EI	Usagers concernés
SAUH	55	23	48	23	98	42
VDE	23	12	17	13	44	19
AFR	10	9	14	11	10	8
ESTUAIRE	11	10	9	8	1	1
SMD					6	6
Total	99	54	88	55	159	76

Contrairement aux deux années précédentes, on assiste à une augmentation globale des déclarations d'évènements indésirables de plus de 80% en 2023. La majorité des incidents se situe dans les unités d'hébergement. Plusieurs explications peuvent être avancées :

- ☞ La situation de sureffectif qui a été constatée sur l'ensemble de l'année au SAUH et au VDE ce qui amène inévitablement à une dégradation des conditions d'accueil et d'accompagnement.
- ☞ Augmentation des accueils de situations complexes sur certaines périodes. En effet, si en 2022, 3 enfants au SAUH et 2 enfants au VDE concentraient environ la moitié des EI, en 2023, ils sont 9 sur le SAUH (x3) et 5/6 sur VDE (x3).
- ☞ Augmentation du recrutement de personnel peu expérimenté qui ne permet pas une prise en charge adaptée lorsqu'il s'agit d'assurer l'accompagnement des cas complexes

A noter une apparition d'évènements indésirables dans le dispositif SMD, éléments qui apparaissait les années précédentes sous la forme plutôt de difficultés dans l'accompagnement mais qui n'engendraient pas de situations graves.

Face à ce constat l'observatoire des évènements indésirables du STH a défini des axes d'amélioration dont certains seront à poursuivre en 2024

- ☞ Finaliser la réflexion concernant les règles de vie et leur application sur les unités d'hébergements
- ☞ Développer les interventions de professionnels extérieurs afin de partager les expériences concernant les prises en charge complexes
- ☞ Harmoniser les pratiques éducatives et développer davantage les collaborations entre les 3 unités du VDE
- ☞ Accompagner et former de manière plus rapide et plus efficace les professionnels ayant peu d'expérience et qui assurent les remplacements sur les hébergements
- ☞ Finaliser la réflexion sur la gestion des besoins en renfort/ remplacement de personnel éducatif au regard de l'absentéisme et du sureffectif chronique: mise en place équipe mobile de 4 agents (3 sur SAUH et 1 sur VDE) opérationnelle depuis mai 2023
- ☞ Entretien et consolider la collaboration avec le secteur du soin en formalisant des temps de rencontre plus réguliers
- ☞ Renforcement des APP (analyse des pratiques professionnelles) pour chaque équipe du VDE avec une commande qui combine apports théoriques et cas pratiques. Si cette action a été mise en œuvre avec des retours positifs des professionnels, il convient de veiller que ces derniers y participent de manière plus systématique.

C. L'évolution dans les prestations et services rendus à l'utilisateur et sa famille

1. Actions d'éducation pour la santé

Plusieurs actions ont été mises en place, grâce notamment à un financement de l'ARS de 3000 € parmi lesquelles la mise en place d'un kit hygiène avec des interventions auprès des jeunes du SAUH, l'intervention d'une socio-esthéticienne durant plusieurs séances pour des jeunes autistes de l'AFR afin de travailler sur l'estime de soi. Cette même intervenante a également animé des ateliers auprès de jeunes de l'Estuaire.

Par ailleurs, l'équipe médicale du STH est à nouveau opérationnelle avec l'arrivée de deux médecins vacataires en mars 2023 et l'arrivée d'une neuropsychiatre à mi-temps à l'Estuaire en octobre. Ainsi, tous les enfants bénéficient d'une visite d'admission et d'un suivi plus renforcé. En outre, l'infirmière déjà présente a la possibilité de dégager du temps pour mettre en place avec les éducateurs et les

psychologues des actions de prévention, notamment autour de la thématique vie affective, relationnelle et sexuelle (VARs).

2. L'ouverture sur l'extérieur et les partenariats

Le service territorial havrais couvre l'ensemble du territoire de santé du HAVRE. A ce titre le partenariat est important tant avec le secteur sanitaire et médico-social. Il l'est tout autant avec les partenaires dits de droit commun.

En 2023, a été mis en place au VDE un partenariat avec l'association AGIRabcd pour des cours de soutien scolaire pour les enfants. Ces temps avec des bénévoles sont réellement appréciés par les enfants. S'ajoute, pour les collégiens, un nouveau partenariat avec l'association AFEV dans le cadre du dispositif « réussite connectée ».

En 2023, trois professionnels du SAUH ont été partie prenante de la vidéo « serious game » mise en scène par l'IFEN, visant à promouvoir le métier d'éducateur spécialisé auprès des étudiants.

A noter que les jeunes des différentes unités du STH ont pu assister à des matches de football au HAC (passé en Ligue 1) grâce à des billets offerts par monsieur le Maire du HAVRE, Monsieur le Maire de Montivilliers et le Président du Département.

3. Actions d'amélioration du cadre de vie des usagers et de développement durable

Au niveau du VDE et du SAUH, le renouvellement de mobilier a été réalisé, au niveau des salles à manger, des salons et de certaines chambres.

Pour le SAUH, ces réaménagements font suite à des travaux de peinture engagés en 2022. Ainsi, cette structure est à présent rénovée, ce qui améliore les conditions d'accueil, malgré le sureffectif.

Pour le VDE, beaucoup de travaux ont été réalisés suite à des dégradations causées par des enfants (vitres, volets roulants, murs). Des problèmes d'étanchéité subsistent malgré les expertises, réparations. Les extérieurs ont été totalement clôturés et la végétalisation est en cours avec des espèces plus adaptées au réchauffement climatique. Pour le VDE, de gros travaux de réfection sont prévus en 2024 dans les trois maisons.

Pour l'Estuaire, les nouveaux logements offrent un cadre de vie totalement adapté aux besoins, ce qui n'est pas le cas de certains logements loués depuis la création de l'unité en 2019. Cela est lié à la vétusté de certains appartements (un programme de rénovation est prévu à hauteur de 5 logements par an) ou à un manque d'autonomie de certains jeunes au niveau de l'hygiène et de la propreté.

4. Les faits marquants

- En 2023, les services du STH ont co-organisé avec le Département, une réunion à Sainte Adresse associant les partenaires de la protection de l'enfance, dans le cadre des rencontres

départementales de la prévention et de la protection de l'enfance (RDPPE) sur le thème de la participation des usagers.

- Lors de cette réunion, les éducateurs de l'unité l'Estuaire ont pu mettre en avant le concours « ménage » organisé par des jeunes de l'unité avec un appui technique de l'équipe éducative.



Les enfants des différentes unités du STH ont participé activement au VELO TOUR organisé par les services du Département. Un jeune en situation de handicap visuel fait toute la course en tandem.

Le 15 novembre 2023, Océane du VDE et Eugénie (du service territorial dieppois) ont répondu présentes à l'invitation du Défenseur des droits de l'enfant. Elles ont eu l'honneur de se rendre à Paris et ont pu prendre connaissance du rapport annuel 2023 du défenseur des droits sur le thème "droit aux loisirs, au sport, et à la culture".

III. Plan d'amélioration de la qualité du service

A. Etat d'avancement de la mise en œuvre du PACQ (S), actions marquantes en 2023

Actions significatives réalisées

- ✓ Mise en place d'une équipe éducative mobile (remplaçants) au VDE et au SAUH afin de faciliter et améliorer la continuité du service en lien avec les arrêts maladies
- ✓ Mise en place d'une formation de 3 jours « nouveaux agents » afin d'améliorer et de consolider les compétences des agents nouvellement recrutés
- ✓ Attractivité du service : accueil de 10 stagiaires, participation au job dating de l'IFEN...
- ✓ Végétalisation des espaces verts du VDE afin d'améliorer le cadre de vie extérieur pour les enfants accueillis

Actions significatives en cours :

- ✓ Mise en place d'une commission interne de régulation des parcours afin de sécuriser le parcours de l'enfant par un maillage plus important des unités et des services supports au sein du service
- ✓ Pour réduire les risques d'agression physique lors des interventions au domicile des familles : Evaluation des risques en équipe, interventions en doublon, mise en place d'une formation spécifique « intervention à domicile » pour l'ensemble des professionnels
- ✓ Améliorer la politique de gestion des risques au sein du service : intervention du CRIAVS pour les professionnels du VDE et de l'AFR, formations sur les phénomènes de radicalisation et sur les risques prostitutionnels au niveau du SAUH

B. L'auto évaluation menée en 2023

L'autoévaluation ayant pour thème « **l'expression et la participation de la personne accompagnée** » a été organisée entre septembre 2023 et janvier 2024. Un recueil des données auprès des enfants accompagnés sous forme de groupes d'expression pour chaque dispositif (VDE/SAUH, SMD, AFR, ESTUAIRE) a été réalisé. De manière globale, il en ressort que la parole de l'enfant s'exprime à différents niveaux (échanges informels ou groupe de parole) et reste libre mais il manque toutefois de la régularité et de la formalisation, notamment sur les hébergements. Les enfants ont le sentiment de subir plutôt que de choisir.

Un recueil des données auprès des professionnels dans le cadre du COPIL QUALITE STH a été réalisé le 10/11/23. De manière globale, afin de faire davantage participer les enfants à la vie des unités, les professionnels estiment manquer d'outils, de temps, les initiatives restent individuelles et sans doute moins collectives.

Au regard des éléments recueillis dans les différents groupes (enfants et professionnels), un plan d'action a été travaillé et réalisé sur chacun des dispositifs. Ces plans d'actions doivent être mis en œuvre durant le second semestre 2024.

Conclusion : Perspectives

L'activité des unités du Service territorial havrais a été dense en 2023, en raison de la situation de sureffectif, constatée au niveau départemental, et de la création de places supplémentaires.

Les créations de places ont nécessité de repenser le pilotage de l'Estuaire et de l'UAER.

Pour 2024, il s'agira de poursuivre la montée en charge de l'IEDR et d'adapter la gestion des entrées/sorties si l'habilitation Justice est accordée.

Pour l'Estuaire, la difficulté à trouver des logements disponibles, conduit à envisager l'achat d'appartements qui devrait se concrétiser en 2024.

Au niveau des créations de places, le projet d'extension de la capacité de 12 places du SAUH, rue du Général Rouelles au HAVRE, suit son cours et l'ouverture reste projetée à septembre 2025. Il conviendra donc démarrer la réflexion sur le fonctionnement de cette nouvelle unité.

Si la lettre d'intention déposée en avril 2024 en vue de la création d'une unité médico-sociale expérimentale de 6 places sur le secteur havrais pour des jeunes présentant une double vulnérabilité, est acceptée par l'ARS et le Département, ce sera l'occasion de renforcer le partenariat avec les structures médico-sociales et les partenaires du droit commun pour adultes.

Au niveau du fonctionnement, trois chantiers importants sont prévus en 2024

- ✓ Changement de logiciel métier : SILAGE deviendra SILAO avec de nouvelles fonctionnalités et la création d'un dossier médical. Ce changement nécessite des formations et une plus grande imprégnation des professionnels éducatifs
- ✓ Installation du logiciel « aide aux menus » au niveau du STH qui nécessite de mieux organiser le recensement des repas prévisionnels dans les unités d'hébergement. Ce logiciel a vocation à donner davantage de lisibilité sur les repas fabriqués avec des produits bio ou fabriqués localement (cf. loi EGALIM). Par un meilleur suivi des effectifs, il vise également à lutter contre le gaspillage alimentaire. Une formation est prévue pour les personnels concernés (cuisiniers, comptable, livreur, maitresses de maison des unités d'hébergement).
- ✓ Elaboration du prochain projet de service, qui sera engagée à partir du 2^{ème} semestre 2024.

En ce qui concerne la participation des usagers, un thème commun a été posé pour chaque unité, autour de la lutte contre le gaspillage. Plusieurs actions seront mises en place par et/ou avec les enfants et les jeunes.



38 Route de Sahurs CS 10004
76380 Canteleu
www.idefhi.fr

